

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt septembre, à dix-huit heures et sept minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Logrian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 14 septembre 2023

Date d'affichage : le 14 septembre 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 43

Votants : 43 + 5 = 48

Votants par procuration 5

Absents excusés : 6

Absents : 3

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM.ROUDIL Joël, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, MM.BARON Jérôme, WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, Mme DRACS Marie Andrée, M.FERRAULT Claude, Mmes GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM.CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, M. GAILLARD Olivier, Mmes MASOT Alexandra, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

M. GRAS Guillaume à M. MONEL José

M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie

Mme BARBIER Mireille à MARTIN Catherine

Mme AUBERT Martine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: MM.ZUCCONI Jean-Pierre, FURESTIER David, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane, MM. OLIVIERI Bruno, MOLINES Louis.

Absents: MM. GAUBIAC Laurent, TARQUINI Joseph, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : Mme AGNIEL Virginie

Début de séance : 18h07

## Délibération n°083/2023 : Adhésion association PTCE Remendaires

Laetitia GIBERGUES présente l'association des Remendaires et donne des informations sur la création du PTCE, sur l'AMI et le rôle de la collectivité

### 1- PTCE Remendaires

#### Qu'est qu'un PTCE ?

Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) sont "constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable." (Art. 9 de la Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014)

Elle précise que le PTCE Remendaires est le fruit d'une collaboration depuis 2018 entre l'association Calade (Sommières), l'association Pays Touristique Cévenol (St Hippolyte du Fort) et le centre socioculturel Pierre Mendès France (St Quentin la Poterie), les Remendaires, réparateur en occitan, est un projet porté par ces 3 structures. Chacune d'elle gère un ACI (atelier chantier d'insertion) dans le domaine de l'économie circulaire. Mises autour de la table au départ via une étude de faisabilité lancée par l'ADEME, les trois structures ont souhaité travailler ensemble pour mutualiser leurs ressources et collaborer avec les collectivités territoriales et les services publics pour développer l'économie circulaire dans leurs territoires.

Répondant totalement aux critères des PTCE, c'est naturellement qu'ils ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) et dont ils ont été lauréats en 2021.

Aujourd'hui constitué d'une vingtaine de partie-prenantes publiques et privées, l'association Remendaires a été créée en janvier 2023 afin de pérenniser et développer certaines de ces activités, dont l'objet est de gérer le PTCE, à savoir soutenir et faire émerger des solutions imaginées par les acteurs de terrain dans le champ de l'économie circulaire afin de répondre à des besoins locaux identifiés sur 4 filières : le ré-emploi-recyclage, l'alimentation durable, l'écoconstruction et les déchets verts-biodéchets.

Leur périmètre géographique couvre 4 territoires : Pays de Sommières, Piémont Cévenol, Pays d'Uzès et Pont du Gard, soit 102 communes du Gard, 13 % de la population gardoise et 23% de la superficie du département.

Le territoire concentre des zones de pauvreté avec des seuils de minimas sociaux supérieurs à la moyenne départementale, sachant que le Gard est le 6<sup>ème</sup> département le plus pauvre de France.

#### Elle indique les valeurs et raisons d'être des Remendaires

Le PTCE Remendaires a vocation à faire émerger des solutions locales et collectives dans le champ de l'économie circulaire et de développement durable, autour de valeurs comme le respect, l'adaptabilité, la confiance, l'utilité sociale et environnementale, la solidarité, la coopération et l'écoute. Il répond à plusieurs objectifs :

- Faire émerger, accompagner et coordonner des projets innovants en lien avec les 4 filières du champ de l'économie circulaire,
- Créer des emplois verts, durables et non délocalisables,
- Accompagner les entreprises du territoire dans le développement de nouvelles activités économiques à impact positif,
- Sensibiliser aux enjeux de la transition écologique.

#### Elle donne lecture des axes prioritaires 2023-2024

L'association a établie des axes prioritaires du PTCE afin de développer des projets collectifs :

- Axe 1 – Recyclage/réemploi : mutualiser les flux et les vente entre acteurs du réemploi
- Axe 2 – Alimentation durable : promouvoir l'anti-gaspillage sur les territoires
- Axe 3 – Déchets verts : développer une offre de broyage professionnel
- Axe 4 et 5 – Biodéchets et Ecoconstruction (à venir)

Elle précise l'organisation et fonctionnement de l'association Remendaires



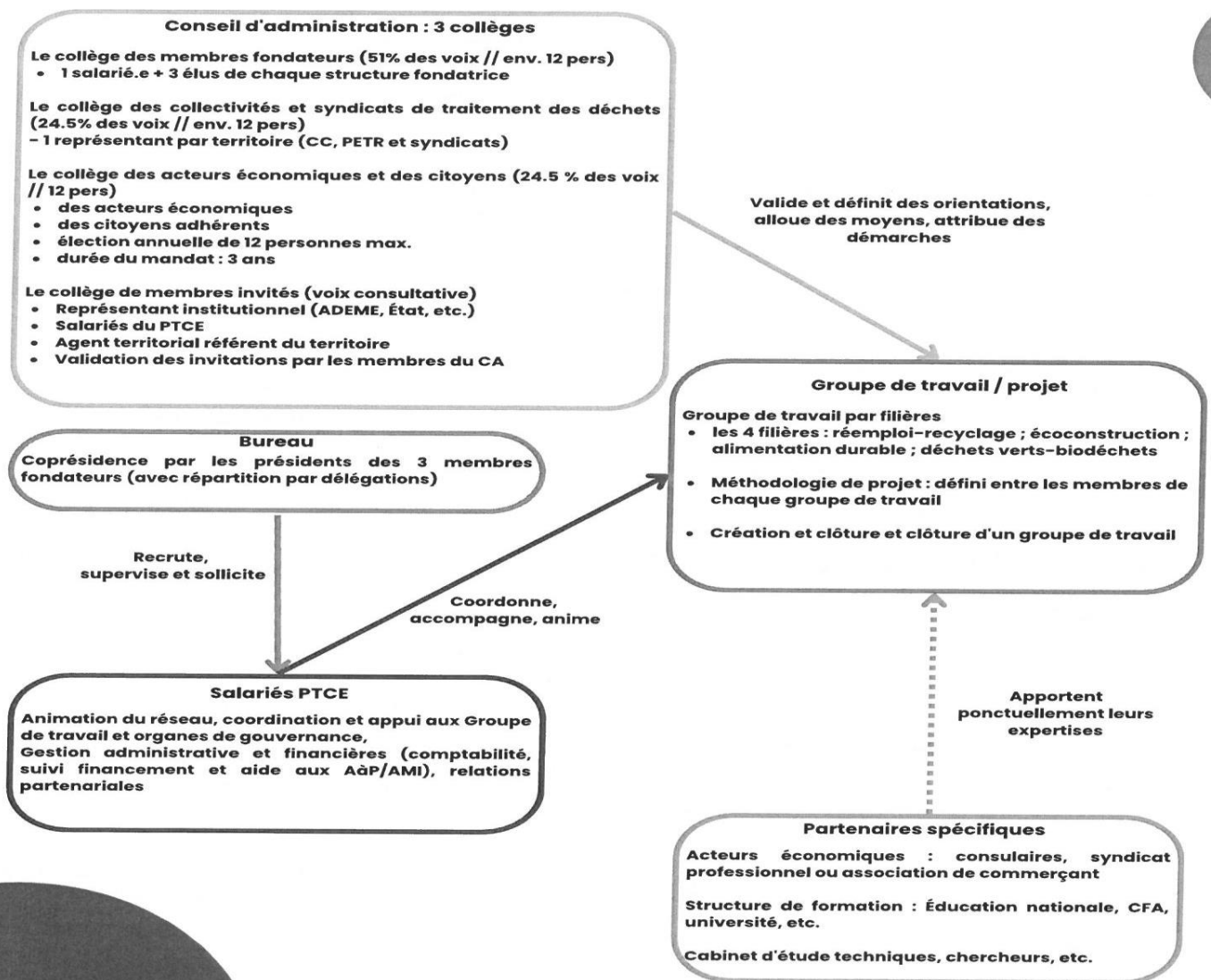
Depuis janvier 2023, le PTCE Remendaires est une association de préfiguration avec une gouvernance partagée, des groupes de travail par filières et une charte pour régir l'ensemble.

L'association s'est constituée autour des 3 membres fondateurs avec 3 co-présidents.

Le conseil d'administration est constitué de 4 collèges distincts : membres fondateurs, collectivités et syndicats, acteurs économiques et des citoyens et membres invités.

Pour être membre, il faut régler une cotisation annuelle, qui varie en fonction du statut de l'adhérent. L'adhésion pour une collectivité s'élève à 100 €/an.

- Un membre adhérent du collège des collectivités peut se désengager et sortir de l'association en ne renouvelant pas l'adhésion annuelle.
- Il n'y a aucune minorité ou majorité de blocage



Des groupes de travail sont constitués et s'articulent autour des projets collectifs actuels du PTCE. Ils sont organisés généralement par filière et/ou territoire. Une chargée de mission PTCE est dédiée à la coordination et l'ingénierie du projet.

## 2- AMI (Appel à Manifestation d'intérêt) Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires

Elle annonce que suite à la dernière commission de travail « Alimentation durable » du PTCE Remendaires, le CA du PTCE s'est réuni pour statuer sur sa candidature à la 3<sup>e</sup> vague de l'AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires de la Banque des Territoires, en

partenariat étroit avec les 4 PAT constituant le PTCE (Piémont Cévenol, Pays de Sommières, Pays d'Uzès et Pont du Gard).

### Contexte de l'AMI

Lancé il y a un an dans le cadre du quatrième programme d'investissement d'avenir et de France 2030 l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires" vise à accompagner 15 à 30 projets territoriaux d'innovations pour "la transformation des systèmes de production agricole et alimentaire, face aux enjeux de la transition écologique et énergétique". Doté de 152 millions d'euros et mis en œuvre entre 2022 et 2023 par la Banque des Territoires pour le compte du gouvernement, l'AMI donne lieu à trois vagues de sélection de projets portés par des consortiums d'acteurs (collectivités, institutions, entreprises, organismes de formation, acteurs de la recherche, associations...), dont au moins une collectivité territoriale. Les projets ciblés consistent à tester sur un ou plusieurs territoires "des innovations de toute nature - techniques, technologiques, de service, d'usage, d'organisation, de méthode".

### Déroulement de l'AMI

Après deux premières vagues relevées les 1er juin et 2 décembre 2022, la 3e et dernière relève a été fixée au 28 septembre 2023 à midi.

Les projets retenus, passent 2 phases :

- Phase 1 : incubation du projet entre 6 et 18 mois — subvention pouvant aller jusqu'à 300 K €
- Phase 2: réalisation du projet de 5 ans maximum — subvention entre 2 et 10 M euros (foncier et immobilier exclus sauf exception)

Cofinancement de 50 % à 100% selon les actions

#### Critères d'éligibilité des projets

- Une approche territoriale
- Un consortium mixte avec obligatoirement une collectivité, des chercheurs, des acteurs de l'enseignement et des citoyens • Un potentiel de répliquabilité
- Un modèle économique viable

#### Les + attendus

- L'opérationnalité du projet : des actions concrètes
- Un caractère transformatif, avec une vraie valeur ajoutée
- Des indicateurs de mesures précis de la performance environnementale / sociale / économique
- Un diagnostic territorial poussé et articulé avec les PAT
- Territoire rural
- Implication des habitants
- Pas de démarche unique de consultants

### 3- La proposition de projet par le PTCE Remendaires

Elle indique que la mission est de fédérer les 4 PAT présents sur le territoire du PTCE afin de développer des projets économiques viables et transformatifs (conserverie, légumeries, restauration collective bio, etc.).

#### Objectifs

- Réinventer les modèles économiques de l'alimentation durable et territorial en mettant les citoyens au cœur des projets
- Accompagner et développer les projets identifiés et soutenus par les PAT
- Pérenniser les missions de développement économique des PAT

#### Territoire concerné

- Pays de Sommières, Piémont Cévenol, Pays d'Uzès, Pont du Gard

#### Public concerné

- Collectivités
- Habitants du territoire
- Agriculteurs



- Distributeurs, transformateurs alimentaires et restaurateurs

#### Les partenaires potentiels du projet

- Le PTCE Remendaires
- Les Communauté de Communes du Piémont Cévenol, Communauté de Communes des Pays de Sommières, Communauté de communes Pont du Gard, Communauté de communes du Pays d' Uzès
- Le PETR Vidourle Camargue et les autres PETR du territoire
- La FD CIVAM 30
- MSA, ADEAR, Solidarité paysanne, Terre de liens, SAFER et tous partenaires de l'agriculture susceptibles de soutenir le projet

#### Moyens humains

- 1 Chargée de mission PTCE dédié à la coordination et l'ingénierie du projet
- 4 chargés de mission PAT des communautés de communes

#### Prochaines étapes

- ✓ Accord des 4 PAT du territoire du PTCE >> juillet-août 2023
- ✓ Réponse à l' AMI >> septembre 2023

#### 4- Rôle et intérêt pour la CCPC

Elle énonce le rôle des collectivités dans l'AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires

La collectivité territoriale (commune, communauté de communes, communauté d'agglomération, département, région, etc.) doit être membre du consortium (mais pas obligatoirement cheffe de file). Dans la gouvernance du projet, elle doit être impliquée et jouer un rôle majeur dans la prise des décisions.

#### Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires

La CCPC a lancé en 2015, un projet de territoire autour de 4 axes de développement, dont la préservation du cadre de vie du territoire à travers un aménagement durable et l'assurance d'un développement économique du territoire. La transition énergétique et écologique est également au cœur de ce projet avec une dimension transversale et territoriale. Elle doit guider en permanence l'action publique et les choix stratégiques de l'intercommunalité.

Plusieurs projets en lien avec le PTCE sont portés par les différents services :

- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- PST (Projet social territorialisé)
- PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
- SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- ESS (Economie Sociale et Solidaire) et Recyclerie Pays Cévenol
- PAT (Projet Alimentaire Territorial)

Pour réussir à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la communauté de communes mobilise l'ensemble des services, les communes, les partenaires associatifs et institutionnels. Elle implique également les citoyens et les acteurs économiques du territoire.

#### 5- Proposition adhésion et participation à la gouvernance du PTCE Remendaires

Elle ajoute également qu'afin de répondre aux besoins des filières du réemploi-recyclage, de l'alimentation durable et des déchets verts, la CCPC a transmis fin juillet un courrier de soutien à l'association pour sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux transitions agricoles & alimentaires. »

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur l'adhésion 2023 pour un montant de 100 € à l'association Remendaires, sur le soutien à l'AMI et sur la participation à la gouvernance du projet. » Par ailleurs, il convient de noter qu'un membre adhérent du collège des collectivités peut-il se désengager en ne renouvelant pas l'adhésion annuelle et qu'il n'y a pas des minorités ou des majorités de blocage.

Robert CAHU souhaite savoir si cette délibération a un rapport avec le plan Départemental et l'organisation de l'atelier du 18 octobre sur l'économie sociale et solidaire qui se déroulera à Sauve ? Laetitia GIBERGUES indique que la réunion du Département est dans la même mouvance, le Département peut apporter son soutien au PTCE.

Hélène MEUNIER précise que le Département du Gard a mis en œuvre une démarche autour de l'économie sociale et solidaire dotée de plusieurs concertations, l'atelier du 18 octobre à Sauve en fait partie.

Il y aura ensuite une concertation en interne au niveau du Département concernant l'avancée de la démarche.

Le Conseil communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 9 de la Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment l'article 5 actions sociale qui prévoit que la communauté de communes exerce des actions d'intérêt communautaire en matière d'emploi-formation ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2023 portant sur l'adhésion à l'association Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire

Vu le projet de Territoire de la communauté de communes du Piémont Cévenol,

Vu le Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Piémont Cévenol,

Considérant la création des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et notamment le PTCE les Remendaires,

Considérant le projet d'AMI porté par l'association,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

## DECIDE par 47 voix POUR (Hélène MEUNIER ne participe pas au vote)

- d'adhérer à hauteur de 100€ à l'association les Remendaires pour l'année 2023
- de soutenir l'association pour sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux transitions agricoles & alimentaires. »
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :